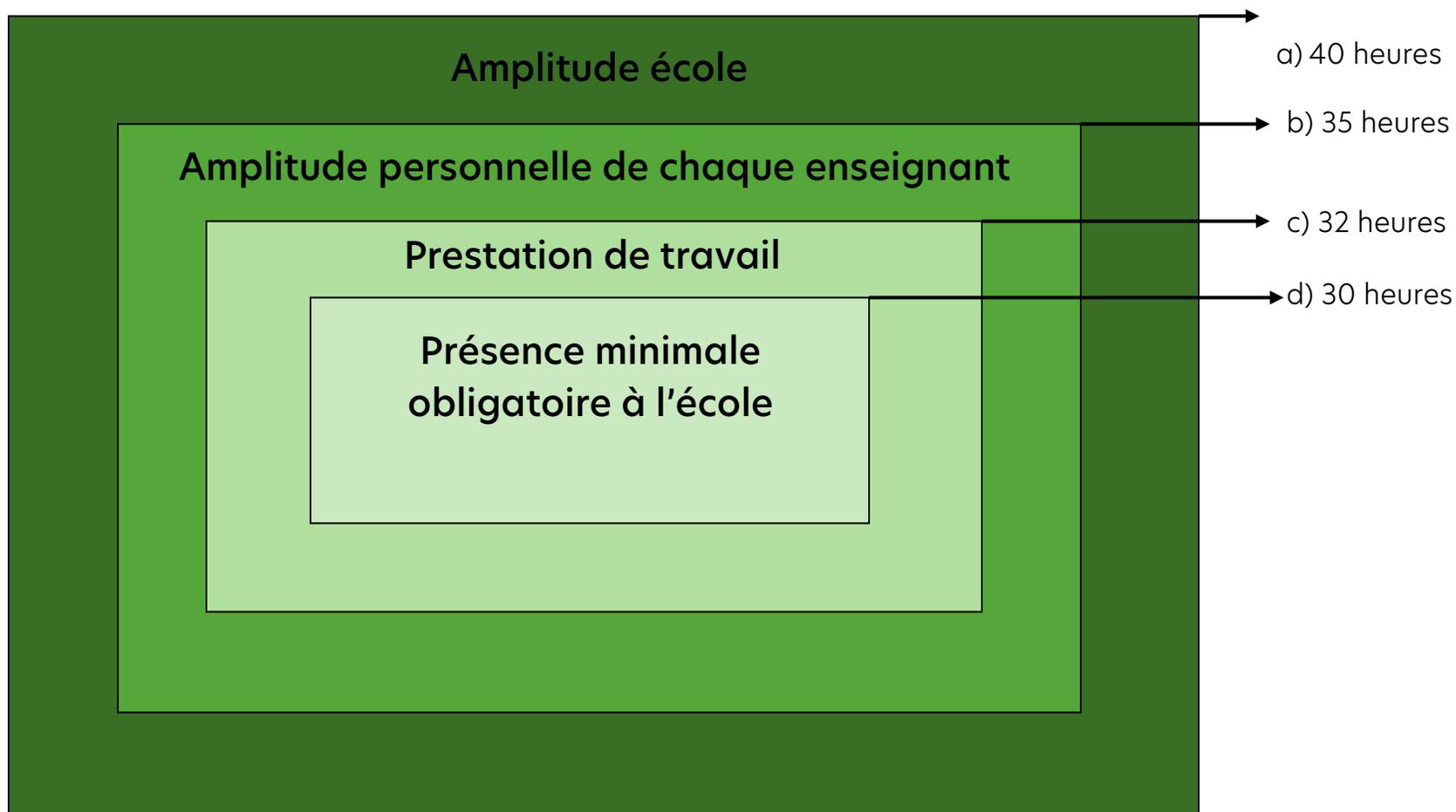


# Tâche Éducation des adultes et formation professionnelle (sauf DEP en foresterie) Semaine de 5 jours



- a) Amplitude école : fournie par la direction
- b) Amplitude personnelle de chaque enseignant : la direction peut vous assigner à n'importe quel moment à l'intérieur de ce 35 heures
- c) Prestation de travail : équivaut à 32 heures/semaine
- d) Présence minimale obligatoire à l'école : 30 heures/semaine